

Postulat "Pour la création d'une commission permanente de la mobilité"

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nyon, le 11 novembre 2015

Notre conseil a pris acte du préavis 168 concernant le Concept de Mobilité en janvier 2011, une prise d'acte ne signifie pas forcément une validation.

Or depuis l'élaboration du CMU, nous constatons que ce concept, en constante évolution, n'a pas toujours pu être suivi à la lettre et plusieurs projets retenus dans ce dernier n'ont jamais vu le jour alors que d'autres n'étant pas planifiés ont été réalisés, soit par voie de préavis, soit par le budget de fonctionnement.

La mobilité est un sujet très sensible, nous l'avons vu lors de l'adaptation des infrastructures en vue de la mise au quart d'heure des bus en décembre dernier.

Les travaux liés aux infrastructures routières vont encore constamment évoluer pour s'adapter à une ville en pleine mutation.

Dans cette optique, il est regrettable que le conseil communal ne puisse interagir que par le dépôt d'initiative ou par la validation ou non de crédits d'investissement consacrés à l'évolution du concept de mobilité dont il a pris acte il y a 5 ans.

Malgré la chronique mensuelle du Municipal en charge des Travaux et Environnement, il serait opportun que notre conseil puisse être systématiquement informé en amont des travaux prévus, comme par exemple l'aménagement de bandes cyclables à contre sens en zone 30.

Afin d'optimiser l'échange d'informations entre le Conseil communal et la Municipalité, je demande à cette dernière d'étudier, en fonction du chapitre III du Règlement de la Municipalité, la constitution d'une Commission consultative de la mobilité.

Dans le but de gagner du temps, je vous propose d'envoyer ce postulat directement en Municipalité.

Sacha Soldini

Conseiller communal Nyon